

qui, dans cette circonstance, se montra digne de ses prédécesseurs, et les surpassa dans le zèle qu'il mit à surmonter les graves difficultés s'opposant à une confirmation du collège avec tous les bénéfices qui en dépendaient. La ville reconnut cet important service et le consul fut chargé d'être l'interprète de la reconnaissance publique, lorsque, selon l'ancien usage, la communauté alla en corps complimenter le cardinal aux fêtes de la Noël 1768. « C'est à Votre Eminence, disait l'orateur, que cette ville, cette contrée doivent l'instruction publique que l'autorité du plus chéri des rois vient d'y fixer. Heureuse cette ville, dans l'impuissance de peindre à Votre Éminence la vive reconnaissance qu'un bienfait si distingué lui inspire; heureuse cette ville de pouvoir lui présenter la reconnaissance des générations futures, qui béniront d'âge en âge le nom illustre, le nom cher à tous les cœurs albigeois, qui perpétuera dans son sein la lumière, le goût des sciences et des mœurs¹. »

IV

Nous avons donné assez d'exemples, trop peut-être au gré du lecteur, pour le convaincre que le rôle des évêques dépassa de beaucoup celui de simples présidents de bureaux de collège. En fait, après comme avant l'édit de 1763, l'Église garda la direction et continua à porter en grande partie le poids de l'enseignement à tous les degrés. Les assemblées du clergé qui, en 1762, 1765, 1772, 1775², avaient discuté avec le roi les intérêts de l'éducation, prirent le parti, en 1780, d'adresser à tous les évêques de France, par l'intermédiaire de l'abbé de Périgord, le futur Talleyrand, alors agent général, diverses questions sur les moyens d'opérer « la réformation des études na-

1. Cf. *Histoire littéraire d'Albi*, par M. Jules ROLLAND, p. 360-363. En 1790, ce collège était en grande prospérité, puisque ses recettes s'élevaient à 28.232 livres sur 12.432 livres de dépenses, soit un excédent de recettes de 14.799 livres.

2. Cf. *Collection des procès-verbaux des assemblées du clergé*, in-fol., t. VIII, et pièces justificatives, p. 233, 375, 479, 687, 771, 792.

tionales ». Si l'Église de France ordonnait une telle enquête, c'est qu'elle croyait avoir qualité pour le faire, c'est qu'elle avait conscience de son rôle et de sa force. Le parlement se montra effrayé de cette démarche. Le président Rolland poussa un cri d'alarme. « Le clergé, dit-il, s'occupe de consommer ou du moins de préparer une révolution dans l'éducation. Cette révolution est bien avancée et on pourrait dire consommée, si le gouvernement continue à adopter le système du clergé sur les réguliers¹. » Les évêques, dans les réponses qui nous ont été conservées, signalent les obstacles à la prospérité des collèges. Ils montrent, en particulier, que le système des bureaux créés par l'édit de 1763 est fatal à la discipline et à l'unité de direction, parce qu'il substitue à l'autorité du principal, qui devrait commander seul aux professeurs et aux élèves, la prépondérance de plusieurs administrateurs souvent incompetents et divisés². C'est à cette cause et à d'autres indiquées pas ces documents, qu'il faut attribuer la décadence relative dont se plaignent plusieurs cahiers de 1789.

Malgré cette erreur, malgré le dépérissement de quelques établissements à la suite du départ des Jésuites, on peut dire que les évêques avaient sauvé la situation, et conjuré la catastrophe dont la suspension subite de plus de cent collèges avait menacé l'enseignement. Là où, comme à Angoulême, l'évêque ne fut pas libre d'agir, ou ne put pas s'entendre avec les autres autorités, l'établissement tomba dans une décadence irrémédiable. Le cas fut très rare. Grâce à l'intervention et au puissant patronage de l'épiscopat, la France comptait, en 1789, jusqu'à 562 collèges fréquentés par 72 747 élèves³, dont quarante mille

1. Cf. *Recueil de plusieurs ouvrages du président Rolland*, 1782, in-4°.

2. Cf. Réponse de l'évêque de Langres aux agents généraux du clergé. (CARNANDET, *Le trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne*, t. I, p. 17-34). — SERVIERES, *op. cit.*, signale la réponse de Seignelay-Colbert, évêque de Rodez.

3. Nous avons déjà trouvé 800 élèves à Rouen, Avranches, Clermont. Citons encore, outre les établissements dont nous avons parlé, les chiffres suivants donnés par les histoires locales ou par les enquêtes de 1791-1792 et de l'an IX. Nous trouvons 740 élèves aux deux collèges de Poitiers (collège Sainte-Marthe et collège des Dominicains); 600 élèves à Valogne, Cahors; 500 à 600 à Auch; 500 à Limoges; 400 à 500 à Quimper; 450 à Mayenne; 400 à Nantes, Château-Gontier, Périgeux, Aurillac, Valenciennes, La Flèche, Sorèze; 300 à 400 à Avignon et Chalon-sur-Saône; 300 à 350 à

recevaient l'instruction soit entièrement, soit partiellement gratuite. Cent soixante-dix-huit de ces établissements étaient dirigés par différentes congrégations, les trois cent quatre-vingt-quatre autres, par le clergé séculier. D'après de nouvelles et patientes recherches, ces chiffres donnés par M. Villemain dans son rapport, seraient inférieurs à la réalité, et il faudrait porter à neuf cents le chiffre des écoles secondaires sous l'ancien régime¹.

Le personnel enseignant fut pris presque tout entier dans les rangs du clergé jusqu'à la Révolution. « Il n'y avait pas, disait le président Rolland, dans tous les maîtres qui ont remplacé les Jésuites, un dixième qui ne fût ecclésiastique. » L'Église, pour faire fonctionner les diverses maisons d'instruction primaire et secondaire, ne demandait rien au pouvoir. Non contente de ne point grever le présent, elle avait assuré l'avenir en créant des ressources permanentes à ces écoles, à ces collèges qui, dans l'ancien régime, n'étaient point censés fondés s'ils n'étaient point dotés. En 1792, Romme, dans un rapport fait au nom du comité d'instruction publique, n'estimait pas à moins de douze millions de revenus : « 1° ce que la plupart des fabriques donnaient pour les maîtres des petites écoles; 2° ce que, dans plusieurs villes et villages, les municipalités y ajoutaient; 3° les fondations très nombreuses faites pour ces écoles; 4° les mois des enfants; 5° le salaire de maîtres particuliers dans les villes et bourgs, chez lesquels un grand nombre d'enfants apprenaient l'arithmétique, l'arpentage, un peu de grammaire,

Ancenis, Nancy; 300 à Troyes, Saint-Gaudens, Magnac, Pont-à-Mousson, Le Cateau, Rebais, Juilly; 200 à 300 à Riom, Alais, Béthune; 250 à Nevers; plus de 200 à Epinal, Toulon, etc. Cette statistique signale 700 élèves pour les deux collèges réunis de la Trinité et de Notre-Dame de Lyon. BONNEL (*loc. cit.*) compte de 800 à 900 élèves dans ces deux collèges. Il estime que le chiffre des élèves des deux sexes recevant l'instruction primaire et secondaire était à Lyon, en 1789, « de huit à neuf mille pour une population de cent mille âmes, un peu moins que la proportion actuelle. » MM. BOISSONNADE et BERNARD, (*Histoire du collège et du lycée d'Angoulême*, 1895, in-8°), racontent, non sans quelque passion, la ruine du collège d'Angoulême après l'expulsion des Jésuites. A la mort de M. de Broglie, qui s'était montré hostile aux professeurs laïcs et ne s'était pas entendu avec le parlement, son successeur, M. d'Albignac de Castelnaud, imploré par la municipalité, appela les Théatins à diriger le collège qui était presque désert en 1789. M. DROZ (*Histoire du collège de Besançon*, t. II, p. 5 et suiv.) dit que le collège de Besançon avait beaucoup perdu pour la discipline et pour les études depuis le départ des Jésuites.

1. Cf. SILVY, *loc. cit.*, p. 5.

de géographie et d'histoire¹. » L'abbé de Montesquiou, ancien député à la Constituante, ancien agent général du clergé, et qui avait eu en main, comme Romme, tous les éléments d'information, écrivait à Lainé, en 1820 : « La Révolution a pris aux collèges près de trente millions de revenus². » Voilà donc un budget d'instruction publique assuré créé sans le concours de l'État, et fournissant le moyen de donner dans les écoles et les collèges un enseignement souvent gratuit et toujours peu coûteux. Nos pères en profitaient et poussaient leurs enfants vers les études, avec un élan qui donnait l'alarme aux philosophes et aux politiques sur le trop grand développement de l'éducation classique. On connaît, sur ce point, les plaintes de la Chalotais, de Voltaire, des parlementaires Rolland et Guyton de Morveau, et même des intendants. Daunou³ se demande si on n'a pas fait fausse route en établissant la quasi gratuité de l'enseignement secondaire. Les évêques laissaient dire et continuaient à soutenir, à faire prospérer, à multiplier au besoin les collèges, dévouement d'autant plus remarquable qu'ils avaient en même temps à entretenir leurs petits et grands séminaires. Un écrivain de 1789⁴ porte à 165 le nombre des séminaires répandus dans 99 diocèses. Les évêques, par

1. *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de l'assemblée législative*, p. 308.

2. Lettre datée de Plaisance, 18 décembre 1820. Elle nous a été communiquée par la famille. — Donnons encore quelques chiffres, outre ceux que nous avons déjà eu occasion de citer. Nous trouvons, en 1789, comme revenus des collèges : 13,000 livres à Perpignan; 14,000 à Efflat; 15,000 à Aurillac; 16,000 à Riom; 18,000 à Verdun; 18,000 à 20,000 à Alais, à Chalon-sur-Saône, à Sorèze; 20,000 à Périgueux; 25,000 à la Rochelle et à Cahors; 30,000 à Auch, Lille, Rennes; 37,072 à Limoges; 40,000 à Orléans et à Poitiers; 55,332 à Dijon. Le collège de Bordeaux est noté comme très richement doté. A Lyon, les deux collèges de la Trinité et de Notre-Dame réunis ont 80,000 livres de revenus. — La même enquête de 1791-1792 porte à 150,000 livres les revenus du collège de la Flèche.

3. « On a décerné, dit Daunou, de magnifiques éloges à ceux qui ont contribué à rendre gratuite l'éducation des collèges. Cette gratuité n'est assurément pas sans danger et je n'en aperçois pas moins dans le nombre si multiplié des collèges qui existent en France. » DAUNOU, *Journal encyclopédique*, 1789, t. VII, p. 281. Cf. sur toute la question de l'enseignement secondaire nos *Études classiques avant la Révolution*, 1887, un vol. in-12, ouvrage couronné par l'Académie française.

4. « Pour ce qui concerne les séminaires, je remarque qu'il en existe 165 répandus dans 99 diocèses. » Ce relevé est pris de la *France ecclésiastique* de 1789. Cf. *Question très importante : la suppression de la dime et du casuel sera-t-elle avantageuse à la nation?* 1789, p. 3. — A Castres, M. de la Rovère dépensa 72,000 livres pour achever le séminaire commencé par M. de Barral.

ces établissements de tout genre, mettaient à la portée de toutes les classes la culture intellectuelle qui alluma parfois la flamme du génie parmi les enfants du peuple. L'élite de la nation passa d'âge en âge dans ces maisons, dont les programmes, tout en maintenant à la base l'éducation classique, s'élargissaient avec les besoins des temps. Il faut bien convenir que, durant de longs siècles avant la Révolution, la France, formée par de tels maîtres, a fait quelque figure dans le monde.

LES DOCTRINES

CHAPITRE HUITIÈME

Les Evêques et le Gallicanisme

I. Les polémiques soulevées par la question du Gallicanisme remplissent l'histoire. — Exposé de la théorie gallicane. — Comment quelques-unes de ces libertés peu connues, celles relatives à la collation des bénéfices, contribuèrent à préserver la France du protestantisme. — Comment clergé et fidèles, à cause de l'éclat à travers les siècles de l'Eglise gallicane et de la France elle-même, croyaient avoir droit à se distinguer des autres Eglises au sein de la catholicité. — II. Evêques gallicans. — Fier langage de Christophe de Beaumont au pape. — Prélats notés par le nonce. — Benoît XIV plus conciliant. — Durant tout le XVIII^e siècle les efforts de l'épiscopat consacrés à faire accepter une bulle du pape, la bulle *Unigenitus*. — Le pape consulté et obéi. — Comment, au contraire, les parlements sont hostiles à Rome. — Bonne garde autour des quatre articles. — Les curés sont plus gallicans que les évêques. — Ils sont très soutenus par les Jansénistes. — Vent de presbytérianisme. — III. La question du gallicanisme dans les cahiers de 1789. — Les curés peu favorables à Rome. — Plus d'Annates. — Demandes nombreuses pour la suppression du Concordat, pour le rétablissement des élections. — Les erreurs de la constitution civile sur l'institution canonique et autres, sont dans l'air et dans plusieurs cahiers de 1789. — Mais le gros des curés reste dans les bons principes. — Les évêques, plus fermes encore dans la fidélité au Saint-Siège laissent pressentir leur attitude en présence de la constitution civile du clergé.

I

Quand on parle des doctrines de l'ancien clergé de France, la question du gallicanisme se présente immédiatement à l'esprit. Gallicanisme, libertés de l'Eglise galli-